



Litige avec un bailleur social

Par **syfan46**, le **26/06/2010** à **10:34**

Bonjour,

Depuis le 6 Février 2010, je rencontre un problème avec un bailleur social et le locataire de dessus mon appartement. Il y a des fuites d'eau récurrentes relatives à l'utilisation par le locataire du dessus, de sa douche ou de sa machine à laver..

A chaque fuite constatée, je contacte le locataire, le bailleur social et mon assurance... Entre le moment du constat et le déplacement d'une société pour éventuelle réparation, le locataire réalise des réparations provisoires...

Résultat : la fuite réapparaît et le bailleur n'oblige pas ses entreprises à effectuer une véritable réparation. Dernièrement, je me suis déplacée au siège du bailleur...

Et lors de la conversation entre le technicien du bailleur et le responsable des règlements des incidents de ce type, j'ai pu entendre la conversation téléphonique et j'ai été outrée de ce que j'ai entendu de la part de l'agent technicien, j'aurai paraît-il des états d'âme et des hallucinations....

Est-ce possible qu'un agent se permette d'utiliser de tels propos à mon sujet ?

Que dois-je faire dans les jours qui viennent, si la réparation n'est toujours pas réalisée par le bailleur (défaut de branchement d'évacuation des eaux sous la baignoire du locataire du dessus).

Quelle procédure dois-je suivre pour obtenir tout simplement une réparation en bonne et due forme ???? Merci à vous.